

DU 11 AOÛT AU 25 OCTOBRE 2026

À VOUS LA GAMME BRABANTIA AVEC VOS VIGNETTES!

À PARTIR DE

1€
L'ARTICLE

DÈS 20 VIGNETTES COLLECTÉES*



brabantia

*Offre réservée aux
porteurs de la carte
E.Leclerc



**RETROUVEZ VOS VIGNETTES
SUR L'APPLI MON E.LECLERC
DANS LA RUBRIQUE "AVANTAGES"**

Voir modalités et produits éligibles à l'offre dans le collecteur disponible en magasin ou sur l'application
ou sur le site e.leclerc. Selon jours et horaires d'ouverture des magasins participants.
Voir magasins participants sur www.e.leclerc.



Les produits bénéficiant d'un avantage immédiat sont limités à 5 produits par foyer pour cette opération. Les produits bénéficiant d'une offre « 2ème produit à -40%, -50%, -60%, -68% et -80% » sont limités à 10 produits par foyer pour cette opération. Les produits bénéficiant d'une offre « 2+1 offert » sont limités à 15 produits par foyer pour cette opération. Les produits bénéficiant d'une offre « 2+2 » sont limités à 10 produits par foyer pour cette opération. Les offres bénéficiant d'un Ticket E.Leclerc seront limitées à 15 produits par foyer par opération. La Carte E.Leclerc fonctionne dans tous les magasins participants et vous permet de cumuler des bons d'achats en Tickets E.Leclerc sur présentation de la Carte E.Leclerc en caisse. Les Tickets E.Leclerc sont valables dès le lendemain de leur obtention, cumulables sur la Carte E.Leclerc, et utilisables sur tous les produits de l'ensemble des centres E.Leclerc participant au programme de fidélité. Si une carte E.Leclerc n'est pas utilisée durant 14 mois, les Tickets E.Leclerc seront automatiquement supprimés de la carte. Le montant de vos achats doit être supérieur ou égal à celui de vos Tickets E.Leclerc. Dans le cas contraire, il n'y aura pas de rendu de monnaie. Pour tout renseignement complémentaire sur les Tickets E.Leclerc, adressez-vous en magasin. Les avantages consommateurs immédiats en caisse et en tickets E.Leclerc attribués par le fournisseur sont délivrés pour son compte aux consommateurs par les centres E.Leclerc. Offres réservées à une consommation personnelle. Le magasin se réserve le droit de refuser toute demande d'une quantité supérieure aux besoins habituels généralement constatés pour une consommation personnelle. Offres interdites à la revente.